



Conseil de Quartier Montbernier et ses Coteaux

Compte rendu de la réunion temps fort du 19 mars 2015

Accueil et présentation par le Président du Conseil de Quartier des objectifs et de l'ordre du jour :

1. Diversité Associative de Bourgoin-Jallieu
 2. Construction de projets « Hygiène et santé » au sein du CQ
 3. Extension de l'ITEP et conséquences pour Montbernier
 4. Synthèse des actions réalisées depuis le 29/01/2015
 5. Etat d'avancement des différents projets
 6. Signalements du quotidien – Point d'avancement
 7. Questions aux Elus présents (V. Pfanner, O. Dias, J.R. Genin, A. Leprêtre)
-

1. DIVERSITE ASSOCIATIVE DE BOURGOIN-JALLIEU

Intervention de Mme Virginie Pfanner, 4ème Adjointe à la Vie Associative.

La richesse associative de Bourgoin-Jallieu est remarquable. La ville accueille environ 350 Associations dont 251 officiellement recensées et dans tous les domaines d'activité (culture, sport, musique, art, loisirs, enseignement, environnement, économie etc ...).

Leur nombre est bien supérieur à la moyenne des autres villes de même importance. Les élus soutiennent et encouragent cette dynamique car les associations participent à la création du lien social et permettent de repérer les personnes qui sont dans l'isolement.

Question du public : combien d'associations sont-elles financées par la ville ?

Réponse de Mme Pfanner : on ne peut pas parler de financement mais plutôt de subventions. On peut considérer qu' 1/4 à 1/3 des Associations officiellement recensées en sont dotées, notamment dans le domaine du sport, subventions qui font l'objet de conventions. Du fait des restrictions budgétaires, l'enveloppe globale pour 2015 a été réduite d'environ 10%. A noter : la subvention d'Anim'Montbernier échappe à cette réduction.

2. CONSTRUCTION DES PROJETS « HYGIÈNE ET SANTÉ » AU SEIN DU CQ

Intervention de M.me Alexia Charreton, diététicienne chargée de projet « nutrition » au Service Hygiène et Santé.

La ville intervient dans différents domaines : la nutrition, la promotion de l'activité physique, la mise en place d'actions d'accompagnement (allaitement maternel...), la prévention (obésité, addictions..) et le dépistage (diabète type 2...) avec comme objectif principal « d'éviter de tomber malade ! »



Le Service Hygiène et Santé peut intervenir en appui à nos actions et accompagner la mise en place de projets dans les quartiers. Il convient de prendre contact et de préciser nos objectifs.

Concernant la qualité de l'air et en particulier la pollution aux particules fines dont l'origine provient essentiellement de l'A43, le Chef du Service hygiène et santé dispose des compétences nécessaires pour traiter de ce sujet et envisager les réponses adaptées. Il convient là encore de prendre contact avec ce dernier.

3. EXTENSION DE L'ITEP ET CONSÉQUENCES POUR MONTBERNIER

Intervention de Messieurs Paillet (Directeur de l'ITEP) et Bourgeois (architecte).

But de l'intervention : présenter en quoi consistent les travaux de modernisation de l'établissement ITEP (Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique) situé à Montbernier.

M. Paillet, responsable de l'établissement, tient tout d'abord à préciser que les travaux ne concerneront pas les corps des immeubles existants qui conserveront leur aspect extérieur.

Il fait ensuite une présentation rapide de l'organisation nationale dont dépend l'ITEP de Montbernier :

- Organisation fondée en 1923 à l'initiative de la famille Mérieux,
- Aujourd'hui 68 établissements partout en France : ITEP, EHPAD, IME (voir le diaporama en pièce jointe),
- Environ 2000 salariés sur l'ensemble du territoire,
- Deux axes d'action :
 - ✓ interventions sociales (notamment protection de l'enfance),
 - ✓ interventions médico-sociales financées par la CPAM.

L'ITEP était auparavant installée à Villars de Lans et depuis 1999 occupe les bâtiments de l'ancien centre aéré de Montbernier. Il accueille actuellement 41 enfants atteints de troubles psychiques âgés entre 6 et 12 ans, impliquant la présence de 25 enseignants et professionnels spécialisés.

Les travaux de modernisation sont présentés par M. Bourgeois, architecte responsable du projet et des travaux. Ceux-ci concernent :

- le démantèlement de la structure modulaire servant actuellement comme classes, atelier et bibliothèque,
- la construction de nouveaux locaux dans la partie haute du site,
- l'installation d'un ascenseur desservant les 2 bâtiments principaux,
- la mise en conformité des locaux, la rénovation de l'existant (toitures),
- l'aménagement du terrain.

Planning des travaux :

- dépôt du permis de construire avril 2015
- début travaux gros œuvre automne 2015



- mise hors air et hors eau fin d'année 2015.

M. Paillet conclut en précisant que la structure est utilisée durant la semaine et qu'elle est inoccupée après 16h30, durant les WE et une partie des vacances scolaires.

Question du public : quel sera le trajet d'accès des engins de chantier ?

Réponse : par le haut de Montbernier. Le chemin de Montbernier ne sera a priori pas concerné par le trafic

Question du public : le bâtiment modulaire est-il démontable et, le cas échéant, réutilisable par les Associations, notamment Anim'Montbernier qui est toujours à la recherche d'un local ?

Réponse : le bâtiment est démontable et n'est pas en très bon état. La faisabilité de son déplacement et de son remontage doit être vérifiée et le coût de l'opération à évaluer.

Question du public : certains locaux de la nouvelle structure pourraient-ils être utilisés ponctuellement par les Associations (sous couvert de conventions) durant les périodes d'inoccupation ?

Réponse : M. Paillet se déclare personnellement peu favorable à cause notamment des aspects juridiques et de l'architecture des locaux peu adaptée aux réunions ou travaux d'Associations. Mais il se dit néanmoins prêt à examiner les demandes éventuelles.

4. PROJET « URBANISME ET AMENAGEMENT – P.L.U. »

Intervention de M. René Baroux.

René Baroux présente la démarche entreprise par le groupe projet, notamment les objectifs recherchés et la démarche entreprise (voir le diaporama en pièce jointe).

Jean-Pierre Girard tient à souligner l'utilité de l'action en cours menée par le CQ pour la compréhension et l'analyse du PLU actuel (Plan Local d'Urbanisation) et son évolution future. L'élaboration ou la révision du PLU reste d'une grande complexité, soumise à de multiples contraintes dont le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et est confiée à un cabinet spécialisé. Il serait souhaitable que le cabinet rencontre le groupe projet de notre CQ ainsi que les habitants (proposition également partagée par Olivier Dias). La municipalité a, du fait de la durée du mandat, une vision nécessairement court terme dans ce domaine mais garde à l'esprit la nécessité absolue d'avoir également une vision long terme.

Action du CQ : participer à la réflexion, s'organiser pour exprimer notre avis et rythmer la démarche

Cas particulier présenté par René Baroux : l'aménagement numérique du territoire et le déploiement du réseau en fibre optique.

L'amélioration de l'accès à internet haut débit est indispensable, notamment les quartiers de Montbernier et des Coteaux dont la situation actuelle est très défavorable (voir l'état des lieux du diaporama).



Réponses d'Olivier Dias

Le débit dépend de la distance réelle entre l'utilisateur, l'armoire de distribution et les réseaux télécom enterrés ou aériens. La carte des réseaux télécom n'étant pas accessible, donc on ne peut pas connaître les distances réelles.

Le déploiement du futur réseau en fibre optique est à la charge d'Orange. Il suivra en grande partie le cheminement des réseaux télécom en empruntant les mêmes gaines. Bourgoin-Jallieu fait partie des 4 agglomérations iséroises (avec Grenoble, Vienne et Voiron) choisies pour être équipées en priorité et dont le déploiement débutera en 2016 et s'achèvera en 2020. Les autres communes seront câblées à l'échéance 2027.

Bourgoin-Jallieu est divisé en 5 zones : 46 armoires seront à installer avec un minimum de travaux routiers pour l'enterrement du réseau. Le plan de déploiement n'est pas encore arrêté. Olivier Dias souhaite que la priorité ne soit pas donnée forcément aux quartiers du centre-ville. Il souhaite que la négociation avec Orange s'oriente vers l'équipement prioritaire des quartiers actuellement défavorisés en terme de débit Internet. Le calendrier définitif sera connu à l'automne

Question du public : il existe des gaines enterrées en réserve. Seront-elles utilisées pour câbler les armoires et raccorder les utilisateurs ?

Réponse : on ne dispose pas (à vérifier) d'un plan où figurent ces gaines, sauf lorsque celles-ci sont visibles sur le sol.

5. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFÉRENTS PROJETS

5.1. PROJET TARIFICATION DE L'EAU

Présentation de M. Antonio Tatone

Les informations concernant les aspects tarification sont issues du « Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2013 » élaboré par la CAPI (pour information, ce rapport figure à l'ordre du Jour du Conseil Municipal du 23 mars 2015...quelle coordination !).

Le rapport de la CAPI disponible sur internet contient, outre les tarifs des services, toutes les données concernant la performance des services rendus, la qualité de l'eau distribuée, les indicateurs, les points forts et les points d'amélioration.

Généralités

La CAPI, depuis sa création en février 2007, est en charge des compétences «eau potable» et «assainissement» pour les 22 communes de son périmètre. Elle intervient en lieu et place des communes. La facture est la somme de la rémunération du délégataire, la partie communautaire ou syndicale, la redevance de l'Agence de l'eau et la TVA.

La rémunération du délégataire, au sens large, est d'environ 35 % de la recette totale, la partie communautaire environ 44 %. Ces pourcentages sont stables d'une année à l'autre, sauf la TVA qui est passée de 5,5 à 10 %.



La gestion du service “Eau potable”

On compte trois types de gestion pour les 22 communes de la CAPI :

- en régie directe (5 communes)
- par des syndicats (3 communes)
- par un contrat d’affermage :
 - avec Lyonnaise des Eaux (ex SDEI) : 7 communes dont Bourgoin-Jallieu
 - avec SEMIDAO (syndicat mixte) : 7 communes

La gestion du service “Collecte et traitement des eaux usées”

- 2 types de gestion pour 21 communes (Montceau n’apparaît pas):
- en régie directe : 10 communes
- par un contrat d’affermage :
 - avec Lyonnaise des Eaux : 3 communes dont Bourgoin-Jallieu
 - avec SEMIDAO (syndicat mixte): 8 communes

Données techniques concernant la gestion du service “Eau potable”

- Volume total d’eau consommé (facturé) : environ 5,5 millions de m³
- Rendement global du service de distribution de l’eau (rapport entre volume d’eau facturé et volume d’eau pompé, indicatif des fuites d’eau sur le réseau) : 73 % (variant de 53,6 % à 86,9 %)
- Volume d’eau annuel perdu : environ 2 millions de m³
- Indice linéaire des pertes (ILP) : 7,34 m³/km/jour

Tableau récapitulatif des tarifs sur la base d’une consommation annuelle de 120 m³ (tarifs au 1/1/2014)

	CAPI	min	max	BJ
tarif moyen pondéré	3,71 €	3,36 €	4,25 €	4,25 €
partie eau potable	1,51 €	1,33 €	1,73 €	1,73 €
partie assainissement	2,20 €	1,72 €	2,48 €	2,48 €

Bilan pour BOURGOIN-JALLIEU

	tarif	partie eau potable	partie assainissement
% écart par rapport au tarif moyen	+15%	+15%	+13%
% écart par rapport au tarif plus bas	+26%	+30%	+44%



Conclusion et proposition d'actions

La date échéance de tous les contrats d'affermage (**Lyonnaise des Eaux** et **SEMIDAO**) incluant les parties eau potable et assainissement est fixée au **30 avril 2018**.

Avant cette date il serait intéressant de comprendre pourquoi les tarifs diffèrent d'une commune à l'autre au sein d'un même contrat et par qui et comment les prix des prochains contrats seront établis.

Enfin il convient de tenter d'obtenir une meilleure péréquation entre les communes pour faire baisser le tarif pour Bourgoin-Jallieu.

Intervention de Jean-Rodolphe Genin

Les tarifs de la CAPI sont dans la moyenne de l'Isère et la moyenne nationale. La péréquation des tarifs entre les communes de la CAPI est en cours (depuis 2007). Elle devrait se poursuivre dans les années à venir. En 2018, les tarifs de l'eau devraient être uniques pour l'ensemble de la CAPI.

Néanmoins il est illusoire de s'attendre à une baisse de ces tarifs compte tenu des investissements à prévoir et des emprunts à rembourser...

Question du public : il existe encore des canalisations en plomb pour le raccordement des particuliers.

Réponse de Jean Rodolphe Genin : il convient de les signaler au service technique de la mairie car la suppression de ces canalisations en plomb est une priorité du contrat de délégation.

6. PROJET IMPOTS LOCAUX

Intervention de Roger Tronel

L'analyse, sur la base des taux d'imposition 2010 délivrés par l'NSEE, mérite d'être approfondie. En effet, il convient d'examiner d'une part des chiffres plus récents et d'autre part de comprendre pourquoi les taux d'imposition sont aussi élevés pour les quartiers situés dans le périmètre de notre CQ alors que la moyenne pour Bourgoin-Jallieu se situe plutôt dans une fourchette basse.

Roger Tronel analysera la situation à partir du site du Ministère des Finances. Olivier Dias se dit prêt à le recevoir afin de préciser le mode de calcul effectif pour nos quartiers.

Jean Pierre Girard précise qu'une refonte de la valeur locative des habitations, base de l'établissement des impôts locaux, est à l'étude au niveau national et depuis longtemps mais cette démarche étant particulièrement compliquée, son aboutissement ne semble pas imminent...

7. PROJET « INFORMATION ET RECHERCHE D'AVIS »

Intervention de Mme Odile Mégy

Un prospectus avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail de correspondants du CQ a été tiré à 900 exemplaires. Sa distribution débutera après les élections cantonales pour éviter la concomitance avec les prospectus électoraux dans les boîtes aux lettres.



8. PROJET «SECURISATION DU CHEMIN DE MONTBERNIER »

Intervention de Gilles Cottaz

Il s'agit de la portion de chemin entre le restaurant Les Tilleuls et le lavoir. Ce projet est en cours depuis 2011 car ce chemin est potentiellement « accidentogène » par manque de signalisation, de réduction de vitesse et de protection latérale ou trottoir rural pour les piétons.

Le chemin est régulièrement emprunté comme voie de délestage vers l'autoroute et par les taxis affectés au transport des enfants de l'ITEP (2 fois par jour).

Une sensibilisation des chauffeurs de taxi a déjà été réalisée.

Marc Riccardi, responsable des Services Techniques, précise que le comblement du fossé qui longe le chemin est cours depuis quelques jours par réutilisation des gravats issus du chantier du parking du Tribunal de Bourgoin-Jallieu. L'écoulement des eaux du ruisseau présent à cet endroit sera canalisé.

Ces travaux ne concernent pas la réalisation d'un parking pour le restaurant Les Tilleuls.

Proposition du CQ :

- pose de signalisation de limitation de vitesse à 30 km/h,
- création d'un trottoir rural pour les piétons.

9. PROJET «SECURISATION DU CHEMIN DE ROSIERES»

Intervention de Gilles Cottaz

Il s'agit de la portion du chemin qui longe l'étang de Rosières. Ce chemin est également comme voie de délestage. Il est déjà équipé d'une protection latérale pour les piétons et de 2 ralentisseurs au sol.

L'aire de stationnement à côté du restaurant est désormais insuffisante à cause du nombre important d'utilisateurs surtout les WE. Un projet de limitation de circulation le weekend n'a été concluant.

Intervention d'Alain Bel, président de l'association « Les Amis de Rosières »

Rosières est une richesse importante pour Bourgoin-Jallieu et ses environs : pêche, espaces verts, activités sportives qui s'y déroulent toute l'année. Quelques chiffres :

- 230 permis de pêche à l'année dont 78 de Bourgoin-Jallieu et jusqu'à 1600 permis journaliers délivrés pour des manifestations ponctuelles,
- les pratiquants proviennent de 87 communes environnantes, de villes éloignées et même de l'étranger,
- les habitants du quartier, les familles, les promeneurs, les activités sportives, le restaurant contribuent à une fréquentation croissante.

Intervention de M. Jacques Richard

Dans cet espace il convient de faire cohabiter toutes les personnes et toutes les activités évoquées. Pour envisager des solutions d'aménagement viables, il faut chercher une assise plus large pour avoir un avis largement partagé. Les pistes évoquées jusqu'à présent concernent la limitation de vitesse avec



radar pédagogique et affichage de la vitesse, une extension du parking actuel et son réaménagement. D'autres propositions pourront peut-être voir le jour...

Le projet, en cours aussi depuis 2011, continuera à être mené conjointement par Gilles Cottaz et Jacques Richard avec l'implication d'autres volontaires.

10. PROJET «SECURITE DES QUARTIERS»

Le déploiement de la démarche « Voisins vigilants » précédemment envisagée n'a pas encore abouti du fait de l'absence de pilote. Le CQ recherche un volontaire...

11. PROJET «QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE NOS QUARTIERS»

Intervention de M. Jacques Richard

Le constat actuel : nos quartiers sont « rurbains » et les questions environnementales ne sont pas traitées dans leur globalité par notre CQ. La finalité de ce projet est donc de traiter de façon coordonnée ces questions. Les principaux axes de travail identifiés :

- Esplanade du Mt Blanc : quelques améliorations,
- A43 - Pollution sonore et particules fines,
- L'entretien de chemins et sentiers,
- La poursuite de l'aménagement de la rue du Belvédère,
- La protection de l'étang des tortues cistudes,
- Le nettoyage de printemps,
- L'aménagement du sentier entre Montbernier et Charbonnière,
- La limitation d'accès aux véhicules à moteur sur certains sentiers.

12. QUESTIONS/REPONSES AUX ELUS

12.1. Maintien de l'école élémentaire de Montbernier : intervention de Sébastien Ferry

Les habitants souhaitent que cette école avec classe unique soit maintenue. Elle accueille actuellement 17 élèves.

Jean Pierre Girard confirme la volonté de la municipalité de maintenir cette école en essayant par exemple d'orienter une partie des élèves du quartier inscrits à l'école de Pré-Bénit après élargissement de périmètre scolaire actuel.

12.2. Assistance des familles victimes de l'incendie de la rue Jules Ferry (question de Mme Giraud)

Jean Pierre Girard précise qu'après s'être rendu sur place il a pu s'assurer que les habitants concernés avaient trouvé refuge soit dans leur famille chez des voisins et qu'il n'y a pas de demande d'assistance particulière pour l'instant. La mairie est prête à y répondre en cas de besoin. Les pompiers assurent la surveillance des lieux.



12.3. Mise en place de limitation d'une signalisation chemin du Chanoine Engelvin et de Rosières (question de Guy Sanlias)

Cette demande concerne la limitation de vitesse à 30km/h dans la montée du Chanoine Engelvin et l'interdiction aux véhicules de plus de 19t chemin de Rosières. Cette remarque fera l'objet d'une fiche de signalement du quotidien et sera transmise à Mme Martinelli pour action.

12.4. Etat des lieux suite aux visites de terrain (intervention de Jean Karcher)

Jean Karcher rappelle les nombreuses demandes notamment celles concernant l'Impasse Beau Soleil et les problèmes rencontrés avec les bailleurs sociaux.

Aurélien Leprêtre précise que de nombreux contacts ont déjà été établis à ce sujet avec les Elus ou les Services techniques concernés et qu'il convient dorénavant de faire transiter les demandes par le Conseil de Quartier, structure prévue à cet effet.

13. PIECES JOINTES

13.1. Listes des Elus présents

Mme Pfanner et Messieurs Girard, Dias, Genin, Leprêtre, Fabry.

13.2. Listes des participants

Mesdames Baroux, Girard, Giraud, Macaire, Mégy, Motte, Martel, Riccardi, Kovacs

Messieurs Arestoff, Barbe, Baroux, Bel, Bourgeois, Charreton, Cottaz, Didier Laurent, Gaget, Karcher, Kovacs, Macaire, Manzanilla, Moulet, Peaud, Paillet, Riccardi, Richard, Riva, Sanlias, Tatone, Tronel,

Excusé : M. Sauvage

13.3. Documents associés

- Diaporama de présentation générale
- Diaporama « Travaux de l'ITEP »
- Diaporama « Tarification de l'eau »